

JEUNESSE ET PHILANTHROPIE : RÔLE DE LEADERSHIP COMMUNAUTAIRE

Les conseils ou comités de jeunes philanthropes (CJP) de fondation communautaire fonctionnent idéalement comme un rouage de leur fondation; ils comprennent les rôles et les pratiques énoncées dans le document *Dix principes pour les fondations communautaires* et s'y conforment. Leurs rôles comprennent ce qui suit :

1. Le développement de fonds;
2. Le subventionnement;
3. Le leadership communautaire.

Dans le cadre de leurs activités **de développement de fonds**, les CJP se consacrent à établir des fonds de dotation permanents pour les jeunes; cependant, la plupart doivent également amasser des fonds pour couvrir les frais de transport lors des rencontres et des conférences régionales de la fondation communautaire. Dans certains cas, les CJP obtiennent également des fonds en transit, particulièrement importants au début, lorsque les fonds de dotation ne génèrent pas suffisamment de fonds pour l'octroi de subventions. Même si l'accent est mis sur le développement de fonds, certains CJP organisent des activités de financement lorsque des occasions se présentent.

La plupart des CJP centrent leurs activités **de subventionnement** sur des projets jeunesse; cependant, certains programmes JEP attribuent leurs subventions de façon plus générale. Les activités de subventionnement comprennent le subventionnement proactif, interactif et réactif, l'établissement du profil de la collectivité et l'évaluation des besoins, le suivi des projets et des initiatives spéciales, telles que les programmes de mini-subventions. On consulte souvent les CJP au sujet des demandes de subvention destinées aux jeunes en voie de traitement par d'autres comités de subventions de la fondation communautaire. Dans certains cas, les CJP peuvent cofinancer des projets jeunesse avec d'autres comités de subventions de la fondation.

Les CJP commencent à comprendre l'importance de leur rôle en matière **de leadership communautaire** et la façon dont ce rôle se greffe à leurs activités de subventionnement et de développement de fonds. Les CJP sont de plus en plus considérés comme une ressource pour les autres organismes jeunesse, au delà du soutien financier qu'ils offrent par le biais de leurs subventions. Leur connaissance des enjeux, des projets et des organisations d'intérêt pour la collectivité et les jeunes – découlant entre autres de leurs activités d'évaluation des besoins et de subventionnement – peut être utile à d'autres organisations et est partagée de façon officielle et officieuse. Par exemple, certains CJP offrent des ateliers sur la rédaction d'une demande de subvention et la préparation de propositions à l'intention d'autres organisations de jeunes. Certains CJP ont mis en place des forums locaux sur les enjeux qui concernent les jeunes, tandis que d'autres ont entrepris des projets spéciaux visant à promouvoir le bénévolat auprès des jeunes ou à appuyer le renforcement des capacités. Ces activités ont plusieurs utilités : elles permettent au CJP d'acquérir une plus grande visibilité, de nouer des liens, d'établir sa crédibilité et d'accumuler de l'information qui l'aidera dans ses activités de subventionnement. Grâce à elles, le niveau de motivation et d'implication des membres des CJP est maintenu pendant les périodes où les activités de subventionnement font relâche. Dans le cas des nouveaux CJP qui disposent de peu ou pas de fonds pour accorder des subventions, ces activités peuvent se révéler cruciales pour préserver l'engagement des membres des conseils.

Les questions de citoyenneté des jeunes et de responsabilité sociale étant de plus en plus à l'ordre du jour, d'une part, et un mouvement prenant corps pour amener les jeunes à s'impliquer dans leurs écoles et dans les organismes communautaires et bénévoles, d'autre part, les CJP sont bien placés pour exercer leur rôle de leadership communautaire de façon stratégique. Ils fournissent un modèle à suivre et peuvent jouer un rôle clé pour jeter des ponts entre différentes organisations de jeunes ou entre les jeunes et d'autres organisations, ou entre l'école et la collectivité. Par l'entremise de leur activités de subventionnement et de leur rôle de leadership communautaire, ils appuient et promeuvent le bénévolat chez les jeunes. Certains CJP ont déjà entrepris des démarches proactives afin de s'associer avec d'autres organisations dans le but de promouvoir la citoyenneté, le leadership, le bénévolat et l'implication des jeunes, mais il existe à cet égard un potentiel bien plus grand. Au moment où d'autres organisations qui appuient les jeunes élargissent leurs activités, la communication et la coordination peuvent être très importantes pour maximiser l'efficacité et éviter la confusion et le chevauchement des efforts.

En Colombie-Britannique, l'Initiative canadienne sur le bénévolat cherche à créer des occasions de promouvoir le bénévolat chez les jeunes de la Colombie-Britannique, et à augmenter le niveau de sensibilisation et de participation grâce à la Journée mondiale du service des jeunes. Puisque ces activités s'inscrivent bien dans les activités des CJP ou pourraient en constituer un complément, une collaboration a été mise en place afin de soutenir les efforts des CJP à cet égard. Leurs principales activités mettront l'accent sur la promotion du bénévolat chez les jeunes et sur la Journée mondiale du service des jeunes, ainsi que sur le renforcement des relations et des capacités. À titre d'exemple, les CJP pourraient offrir à d'autres organisations de jeunes des ateliers sur la planification de projets ou la rédaction d'une demande de subvention ou de financement, ainsi que des séances d'information sur la participation des jeunes à l'intention d'autres organismes du secteur bénévole qui s'intéressent aux jeunes. Ils pourraient organiser des tribunes sur le bénévolat chez les jeunes ou, en parallèle à d'autres initiatives des FCC, sur des sujets spécifiques, tels que la justice sociale et la diversité. Idéalement, ces initiatives pourront servir de modèle pour l'établissement de partenariats dans d'autres provinces.

D'autres organisations mettant en place des activités dans les écoles sont également intéressées à établir un partenariat avec les CJP de la FC dans le but de partager ou de diffuser de l'information sur leurs programmes et d'obtenir des fonds ou de l'information au sujet des événements locaux ou encore de participer à ces événements. Par exemple, Free the Children, la Spirit Bear Youth Coalition et le Jane Goodall Institute collaborent avec les établissements scolaires afin d'inciter les jeunes à s'intéresser activement aux enjeux sociaux ou environnementaux. Dans certains cas, lorsque les jeunes qui participent à ces programmes ont l'ambition ou l'occasion d'élaborer un projet portant sur un enjeu particulier, les programmes de subventions ou de mini-subventions peuvent être utiles lorsque des ressources financières sont requises. Dans d'autres cas, les CJP peuvent jouer un rôle d'intermédiaire entre les jeunes et leur projet et d'autres organisations de la collectivité.

Comme leurs homologues adultes, les jeunes qui participent aux fondations communautaires ont un rôle important à jouer afin d'enrichir le capital social et de favoriser l'engagement civique. Ce rôle est étroitement lié à leurs activités de développement de fonds et de subventionnement; il est appuyé et renforcé par leur fondation d'attache, par le réseau de la fondation communautaire à l'échelle locale, régionale et nationale et par le partage des connaissances et de l'expérience entre pairs, en plus de bénéficier de ressources documentaires et de formation. En comprenant ce rôle, et en s'impliquant de façon consciente dans les activités auxquelles ils participent et dans le renforcement des capacités et des liens, les CJP de fondation communautaire contribueront de façon significative à leur propre succès, au succès de la fondation communautaire et au succès de l'ensemble de la collectivité.